

**COMMUNIQUE CONJOINT
DES MINISTRES CHARGES DES AFFAIRES EUROPEENNES
D'ALLEMAGNE, DE FRANCE ET DE POLOGNE,
DANS LE CADRE DU TRIANGLE DE WEIMAR**

(Varsovie, 26 mai 2003)

Convention - PESC

Trois semaines après le Sommet du Triangle de Weimar à Wrocław, les ministres chargés des Affaires européennes de Pologne, Danuta Hübner, de France, Noëlle Lenoir, et d'Allemagne, Hans Martin Bury, se sont rencontrés à Varsovie le 26 mai 2003.

Les discussions ont permis d'évaluer positivement les résultats auxquels la Convention est parvenue à ce jour. Les ministres ont souligné que l'objectif principal de la Convention était d'assurer l'efficacité et la possibilité d'une intégration plus poussée dans une Union élargie.

Les ministres ont discuté des questions institutionnelles posées à la Convention. Ils sont convenus que le triangle institutionnel et la méthode communautaire devraient être renforcés. Ils ont réaffirmé que le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne devraient être renforcés et qu'une présidence permanente du Conseil européen devrait être établie pour donner à celui-ci une plus grande continuité. Le président de la Commission devrait être élu par le Parlement européen.

Les ministres sont également convenus que l'expérience récente avait confirmé que l'un des défis essentiels auxquels la Convention devait trouver une réponse était l'accroissement de l'efficacité de l'Europe dans le domaine de la Politique étrangère et de sécurité commune. A cette fin, les ministres ont souligné la nécessité pour la Convention de progresser vers :

- la création du poste de ministre des Affaires étrangères européen afin de donner à l'Europe un visage unique pour conduire une politique étrangère opérationnelle et de contribuer à une meilleure coordination de l'action extérieure de l'Union européenne ;

- l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour les décisions de la Politique étrangère et de sécurité commune fondées sur une proposition du ministre européen des Affaires étrangères, à l'exception des décisions comportant des implications militaires ou de défense ;

- l'accroissement de la coopération entre les Etats membres dans les crises et sur les questions d'importance stratégique, en particulier en évitant les actions des Etats membres sans consultation préalable du Conseil européen ou du Conseil. Le Ministre des Affaires étrangères européen devrait jouer un rôle actif dans la formulation des positions de l'Union ;

- la poursuite du développement de la Politique européenne de sécurité et de défense par le renforcement des capacités civiles et militaires de l'Union. Une coopération renforcée en

matière de sécurité devrait être poursuivie au sein de l'Union de manière compatible avec les activités de l'OTAN.

Les ministres sont convenus que les nouveaux Etats membres devraient participer à la Conférence intergouvernementale qui adoptera le Traité constitutionnel sur un pied d'égalité avec les Etats membres actuels. Ils sont convenus que le résultat de la Convention devrait être la base de la Conférence intergouvernementale. La Constitution devra être signée après l'adhésion des dix nouveaux Etats membres.

Les ministres ont également discuté des perspectives du développement des relations avec les "nouveaux voisins" de l'Europe élargie.

Afin de renforcer la coopération trilatérale et de la mettre au service des sociétés civiles des trois pays, et de développer la compréhension mutuelle entre celles-ci, les ministres sont convenus de la nécessité de développer leur coopération scientifique et culturelle.

Les ministres ont appelé au renforcement du partenariat entre Arte et la télévision publique polonaise, en particulier dans les domaines de la coproduction et de la fourniture de programmes. Ils ont exprimé leur espoir et leur intérêt qu'un accord puisse être bientôt trouvé entre Arte et les réseaux câblés polonais afin de permettre la diffusion légale d'Arte sur ces réseaux. Ils ont exprimé leur soutien à l'exploration de possibilités supplémentaires de coopération, y compris la diffusion de certains programmes d'Arte en langue polonaise sur les réseaux câblés polonais.

Les ministres sont parvenus à un accord sur le mécanisme de consultation étroite sur l'avenir des politiques communautaires annoncé par le Sommet de Wrocław. Ils ont souligné la nécessité d'approfondir la coopération trilatérale sur les questions scientifiques intéressant le plus leurs citoyens, telles que les technologies de l'information, les sciences de l'environnement et la biotechnologie.

Les ministres ont souligné l'importance et les effets mutuellement bénéfiques de l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne et ont par conséquent exprimé leur espoir que la population polonaise apportera un soutien massif à cette adhésion lors du référendum des 7 et 8 juin.

Les ministres sont convenus de poursuivre leur étroite coopération, y compris à travers des consultations trilatérales régulières, durant la Conférence intergouvernementale et au-delà, afin de parvenir à des positions communes sur le processus constitutionnel et les autres sujets européens./.

Quelle / Source / Źródło: https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/exl-php/util/documents/accede_document.php?1650537849480 (Accessed 21 April 2022)